

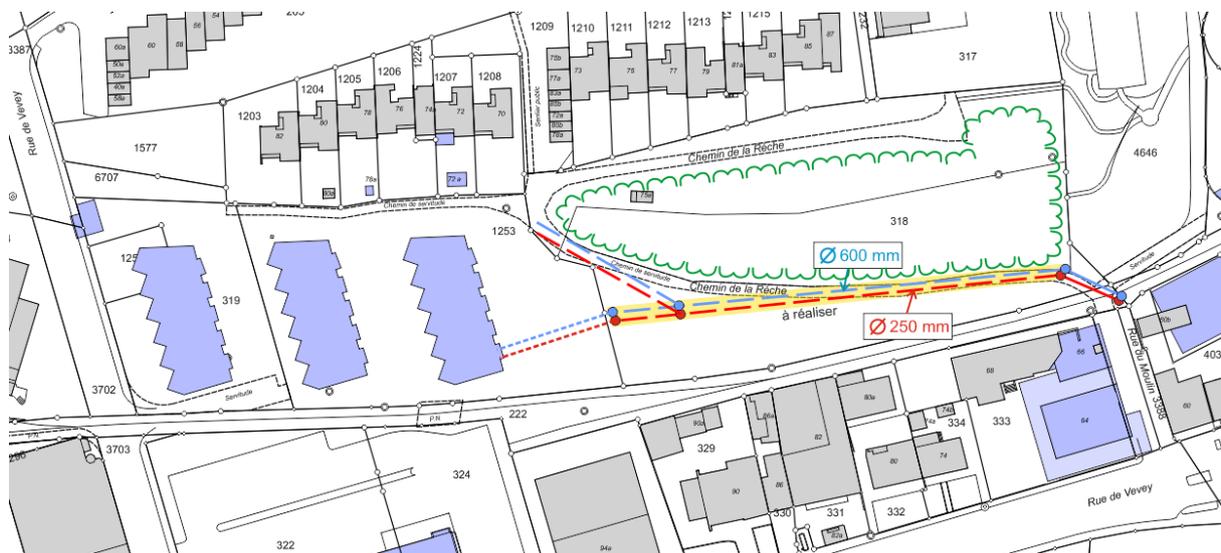
**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2013****Point 3.1.5 de l'ordre du jour****Réalisation de collecteurs dans le secteur sud de la Réche****1. Introduction**

Conformément aux exigences de la Loi fédérale sur la protection des eaux et du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la Ville de Bulle remplace progressivement les collecteurs en système unitaire par des collecteurs en système séparatif, eaux usées et eaux claires.

Le développement des parcelles situées en bordure de la butte de la Réche, sur l'ancien site des abattoirs, implique la réalisation de collecteurs communaux ayant des caractéristiques techniques et physiques adaptées. Ces derniers permettront également d'assainir en système séparatif le secteur sud de la Réche.

**2. Description du projet**

Un collecteur d'eaux usées et un collecteur d'eaux claires sont construits. Ils ont des diamètres de 250 mm et respectivement 600 mm sur une longueur de 160 m.



**Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 380'000.-- pour la réalisation de collecteurs dans le secteur sud de la Réche.**

**Financement** : par emprunt de Fr. 380'000.-- auprès d'un établissement financier

**Amortissement** : par le biais des taxes d'épuration

**Intérêts** : 3 % par année

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire général**

**J.-M. Morand**

**Le Syndic**

**Y. Menoud**